SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE

2008-2009 À 2012-2013

Comprenant un résumé du budget d'exploitation, du budget des investissements et du plan d'emprunt 2008-2009

Avril 2008

Canada

APERÇU DU PLAN QUINQUENNAL

NOTRE CONTEXTE D'EXPLOITATION

- Malgré les récentes difficultés des marchés de capitaux, l'économie canadienne s'est bien comportée et le système financier canadien dans son ensemble est demeuré stable. La croissance réelle de l'économie a perdu un peu de son intensité des dernières années, mais elle devrait demeurer tonique en 2008, essentiellement sous l'impulsion de la demande intérieure.
- Des risques incitent à la vigilance, tels qu'une détérioration plus marquée du marché des prêts hypothécaires à risque et du secteur du logement, qui pourrait affaiblir la croissance économique américaine et se répercuter sur l'économie canadienne.
- Dans l'ensemble, le système financier canadien demeure bien placé pour résister à d'éventuels risques de cette nature.
- Les institutions membres de la SADC font preuve de stabilité. Prises ensemble, elles ont, en 2007, enregistré d'excellents résultats financiers pour la quatrième année consécutive. Au 30 avril 2007, plus de 98 pour 100 des dépôts assurés par la SADC étaient détenus par des institutions membres classées dans les meilleures catégories de tarification du régime de primes différentielles.
- Pour mener à bien ses activités de sensibilisation du public, la SADC suivra l'évolution démographique de la population et les tendances qui animent les consommateurs, notamment : le vieillissement de la population, le rôle grandissant joué par les Néo-Canadiens dans la croissance de la population et le fait qu'un nombre non négligeable de consommateurs reconnaît avoir du mal à s'y retrouver en matière d'information financière.
- L'évolution du cadre de réglementation canadien et international aura des répercussions sur la SADC et ses institutions membres au cours de la période de planification, notamment la convergence aux Normes comptables internationales et les exigences de Bâle II en matière de déclaration.

TAUX DE PRIME EN 2008	
Catégorie 1 (meilleure cote)	1,4 point de base des dépôts assurés
Catégorie 2	2,8 points de base des dépôts assurés
Catégorie 3	5,6 points de base des dépôts assurés
Catégorie 4 (moins bonne cote)	11,1 points de base des dépôts assurés

HYPOTHÈSES ET PRÉMISSES POUR LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Le nombre d'institutions membres de la SADC ne fluctuera pas beaucoup.
- Aucune institution membre ne fera faillite.
- Les taux de prime demeureront les mêmes, soit au niveau le plus bas jamais atteint.
- Le niveau cible du financement *ex ante* se maintiendra entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés. Cela représente une fourchette de 1,9 à 2,4 milliards de dollars d'après le volume des dépôts assurés au 30 avril 2007.

STRATÉGIES D'ENTREPRISE ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN PRÉVUES

La SADC concentrera ses efforts sur trois stratégies d'entreprise pour mener à bien son mandat au cours des cinq prochaines années :

1. **Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention –** La SADC consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales d'assurance, de surveillance des risques, d'intervention et de règlement des faillites. Au cours de la période de planification, nous continuerons de mettre l'accent sur la surveillance des risques posés par nos institutions membres ainsi que sur notre capacité à rembourser les dépôts assurés et à offrir des solutions autres que le remboursement des dépôts en cas de faillite d'une institution membre. Nous mènerons en outre un projet important visant à renforcer notre capacité à rembourser les dépôts confiés à des institutions membres de plus grande taille.

2. **Sensibilisation des déposants –** Nous nous appuierons sur notre travail pour aller de l'avant et peaufiner la stratégie qui guidera notre travail de sensibilisation, et continuerons de collaborer avec des organismes fédéraux, des assureurs-dépôts provinciaux et des partenaires du secteur privé.

3. **Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces –** Nous continuerons de produire des rapports sur nos principaux risques. Par ailleurs, nous continuerons à encourager l'excellence, tant pour les employés que pour la SADC à titre d'employeur. Enfin, nous mettrons l'accent sur le maintien d'une infrastructure moderne et de locaux fonctionnels.

RÉSULTATS FINANCIERS

Pour l'exercice 2008-2009, la SADC prévoit un bénéfice net après impôt de 97 millions de dollars, calculé à partir de revenus globaux de 135 millions de dollars – soit 70 millions de dollars en primes et 65 millions en intérêts, de frais d'exploitation nets attendus de 25 millions de dollars et d'une charge fiscale de 13 millions de dollars. Les frais d'exploitation nets étant inférieurs aux intérêts créditeurs, la totalité du revenu en primes, ainsi que le montant des intérêts créditeurs qui excède les frais d'exploitation nets d'impôt, alimenteront directement le financement *ex ante*. Le tableau ci-dessous résume les résultats financiers.

PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS PRÉVUS

(en millions de dollars)

	2008 Prévu	2009 Plan	2010 Plan	2011 Plan	2012 Plan	2013 Plan
Bilan au 31 mars						
Encaisse et placements	1 665	1 758	1 858	1 965	2 077	2 195
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts[a]	600	600	600	600	600	600
Bénéfices non répartis	1 059	1 156	1 256	1 362	1 473	1 591
Revenus et dépenses – Exercice se terminant le 31 mars						
Revenus totaux	133	135	139	146	153	161
Frais d'exploitation nets	24	25	25	25	26	26
Recouvrements et autres rajustements	(14)	–	–	–	–	–
Bénéfice net avant charge d'impôts	123	110	114	121	127	135
Charge d'impôts	14	13	14	15	16	17
Bénéfice net	109	97	100	106	111	118
Financement *ex ante*[b]						
Niveau – en millions de dollars	1 659	1 756	1 856	1 962	2 073	2 191
Niveau – en points de base des dépôts assurés	35	36	36	37	38	38

[a] Pour l'établissement de rapports, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est recalculée à chaque exercice.

[b] Le financement *ex ante* représente la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la SADC, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la Société. Le niveau cible d'un tel financement est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés.

TABLE DES MATIÈRES

1 APERÇU DE LA SADC 3

Qui nous sommes 3

Notre rôle 3

Nos institutions membres 4

Conseil d'administration et direction de la SADC 4

2 PLAN QUINQUENNAL DE LA SADC 7

Notre contexte d'exploitation 7

Risques importants et principales prémisses de planification 10

Trois stratégies retenues pour la période de planification 13

Fiche de rendement de la SADC – 2008-2009 à 2012-2013 19

3 PLAN FINANCIER ET PLAN DES RESSOURCES 23

Grandes lignes du plan financier quinquennal de la SADC 23

Financement *ex ante* 27

Budget d'exploitation – 2008-2009 28

Budget des investissements – 2008-2009 28

Questions d'ordre comptable 29

Plan d'emprunt 30

Besoins en effectifs 30

4 RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ANTÉRIEURS 33

Résultats financiers antérieurs – points saillants de 2007-2008 à 2011-2012 33

Fiche de rendement – 2007-2008 à 2011-2012 34

Résultats financiers antérieurs – points saillants de 2006-2007 et 2007-2008 36

QUI NOUS SOMMES

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a été créée en 1967 par la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et figure au nombre des sociétés d'État énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

NOTRE RÔLE

Mandat légal de la SADC : Le travail que nous accomplissons nous est dicté par le mandat légal de la SADC. Ce mandat est énoncé à l'article 7 de la Loi sur la SADC et comprend les objectifs suivants :

(a) fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts ;
(b) encourager la stabilité du système financier au Canada ;
(c) poursuivre les fins visées aux alinéas *a*) et *b*) à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même.

Protection des dépôts : Aux termes de la Loi sur la SADC, la protection de base maximale qui s'applique aux dépôts assurables est de 100 000 dollars (somme du capital et des intérêts) par personne, dans chaque institution membre, à quoi s'ajoute une assurance distincte à l'égard des dépôts assurables détenus en propriété conjointe, en fiducie, dans des comptes destinés aux impôts fonciers sur des biens hypothéqués, dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite et dans des fonds enregistrés de revenu de retraite. Nous travaillons avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin d'assurer les dépôts effectués au Québec dans des institutions membres constituées en vertu d'une loi provinciale, ainsi que les dépôts faits à l'extérieur du Québec dans ces mêmes institutions. En cas de faillite d'une institution membre, nous remboursons les personnes qui détiennent des dépôts assurés et cherchons à recouvrer les montants remboursés à même l'actif de l'institution faillie.

Gestion du risque d'assurance : La gestion du risque d'assurance est une fonction fondamentale et permanente qui exige que nous exercions plusieurs activités :

- Nous évaluons régulièrement les risques que représentent nos institutions membres et surveillons leur rendement et leurs résultats, grâce aux renseignements provenant de l'organisme de réglementation, à l'information financière fournie par les institutions membres, ainsi qu'aux données du marché et à des indicateurs, économiques et autres, plus vastes.
- Nous travaillons en étroite collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et l'AMF, qui mènent l'examen annuel des institutions membres au nom de la SADC. Dans certains cas, nous devons également effectuer un examen spécial pour évaluer les risques qu'une institution en difficulté représente pour la SADC et décider des mesures à prendre.

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS DE TAUX DE PRIME (en points de base des dépôts assurés)	
1967	3,3
1986	10,0
1993	12,5
1994	16,7
1999	Régime de primes différentielles
1999-2000 à 2000-2001	Catégorie 1 – 4,2 Catégorie 2 – 8,3 Catégorie 3 – 16,7 Catégorie 4 – 16,7
2001-2002	Catégorie 1 – 4,2 Catégorie 2 – 8,3 Catégorie 3 – 16,7 Catégorie 4 – 33,3
2002-2003 à 2004-2005	Catégorie 1 – 2,1 Catégorie 2 – 4,2 Catégorie 3 – 8,3 Catégorie 4 – 16,7
2005-2006 à 2007-2008	Catégorie 1 – 1,4 Catégorie 2 – 2,8 Catégorie 3 – 5,6 Catégorie 4 – 11,1

Établissement et perception des primes : La SADC finance ses activités à même les primes que lui versent, chaque année, ses institutions membres. Nous classons chaque institution dans l'une des quatre catégories de tarification, selon les critères du barème de primes différentielles. En 2007-2008, le taux de prime de chaque catégorie était compris entre 1,4 point de base des dépôts assurés, pour les institutions classées dans la catégorie 1, et 11,1 pour les institutions classées dans la catégorie 4. Cette année-là, les institutions membres ont payé un total de 68 millions de dollars en primes. Les taux de prime pour 2008-2009 demeureront à leur niveau le plus bas jamais atteint.

NOS INSTITUTIONS MEMBRES

Seules sont membres de la SADC des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale ou provinciale, et des associations de détail régies par la *Loi sur les associations coopératives de crédit*.

Au 31 décembre 2007, la SADC comptait 79 institutions membres. La dernière faillite d'une institution membre de la SADC remonte à 1996. Au total, 43 institutions membres ont fait faillite depuis 1967.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SADC

Le conseil d'administration de la SADC est composé du président, du gouverneur de la Banque du Canada, du sous-ministre des Finances, du commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), du surintendant des institutions financières, et d'un surintendant adjoint ou d'un autre représentant officiel du BSIF, et de cinq membres issus du secteur privé.

Les dirigeants exercent leurs fonctions en toute indépendance par rapport au conseil d'administration. Sous la direction du président et chef de la direction, ils concrétisent les instructions du conseil d'administration et veillent à la gestion quotidienne de la Société. En outre, ils aident le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SADC
(au 31 décembre 2007)

Bryan P. Davies
Président du conseil d'administration
Société d'assurance-dépôts du Canada

Tracey Bakkeli
Experte-conseil en gestion
Regina

Julie Dickson
Surintendante des institutions financières
(membre d'office)

David A. Dodge
Gouverneur de la Banque du Canada
(membre d'office)

Pierre Duguay
Sous-gouverneur
Banque du Canada
(substitut du gouverneur de la Banque du Canada)

Serge Dupont
Sous-ministre adjoint
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances Canada
(substitut du sous-ministre des Finances)

Nancy Lockhart
Chef d'entreprise
Toronto

Ursula Menke
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
(membre d'office)

Barry Moore
Vérificateur principal
Maniwaki

Grant Morash
Conseiller financier
Halifax

Ted Price
Surintendant adjoint
Secteur de la réglementation
Bureau du surintendant des institutions financières
(membre d'office)

Shelley M. Tratch
Avocate
Vancouver

Rob Wright
Sous-ministre des Finances
(membre d'office)

DIRIGEANTS DE LA SADC
(au 31 décembre 2007)

Guy L. Saint-Pierre
Président et chef de la direction

Michèle Bourque
Vice-présidente
Assurance et Évaluation des risques

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société

Thomas J. Vice
Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier

NOTRE CONTEXTE D'EXPLOITATION

La SADC surveille les tendances et l'évolution de l'économie et de ses institutions membres. Elle étudie aussi les enjeux de longue durée ou les enjeux nouveaux sur le plan de la réglementation, les principales questions touchant les consommateurs et son propre milieu. Cet exercice nous permet de nous tenir au fait des enjeux et des risques qui peuvent avoir des répercussions sur les déposants, nos institutions membres et la Société elle-même.

Conjoncture économique

Malgré les récentes difficultés des marchés de capitaux, l'économie et le système financier canadiens demeurent solides, comme en témoignent la bonne santé financière des sociétés et des ménages, la résilience de la demande intérieure et la vigueur du marché de l'emploi. L'activité économique devrait se modérer quelque peu au cours du prochain exercice, sous l'effet notamment du fléchissement de l'économie américaine et du ralentissement de la croissance des exportations.

Si la croissance mondiale demeure généralement vigoureuse, les États-Unis connaissent un ralentissement qui devrait s'accentuer en 2008, entre autres parce que le secteur du logement y connaît des ratés. Les produits structurés, y compris ceux adossés à des créances hypothécaires à risque aux États-Unis, se sont propagés au système financier mondial, ce qui n'a pas manqué d'avoir certaines répercussions sur les institutions financières canadiennes. Les États-Unis enregistrent par ailleurs un niveau record de saisies hypothécaires. De nouvelles révisions majeures des prêts hypothécaires à risque et à taux variable devraient donner d'autres maux de tête à nombre d'emprunteurs hypothécaires américains. Si ces risques qui menacent le marché du logement américain affaiblissent davantage ce secteur et l'économie américaine, les répercussions sur l'économie canadienne seront plus graves.

Les Canadiens sont de plus en plus endettés, ce qui les rendrait plus vulnérables en cas de relâchement du marché de l'emploi ou de hausse des taux d'intérêt (bien qu'on s'attende à ce que ceux-ci demeurent bas). En général, les prix de l'immobilier atteignent des sommets historiques comparativement au revenu annuel brut moyen, ce qui pourrait donner lieu à des problèmes d'accessibilité ou à des corrections du marché.

Le système financier canadien fait face à d'autres risques susceptibles de s'aggraver, tels que la résolution désordonnée des déséquilibres économiques qui persistent à l'échelle mondiale, la volatilité des prix de l'énergie, un dollar canadien toujours fort ou volatile, la progression des crimes financiers, les menaces visant la sécurité de l'information et le danger que représente le terrorisme.

Le secteur financier canadien a été secoué par la récente volatilité du marché et plusieurs institutions financières ont déclaré des bénéfices moindres. Si, dans l'ensemble, le secteur demeure néanmoins solide et bien placé pour supporter toute instabilité future des marchés, les acteurs du marché envisagent toutefois la nécessité de modifier leurs pratiques financières, à la lumière de ces événements.

Environnement des institutions membres

En 2007, plus de 98 pour 100 des dépôts assurés par la SADC étaient confiés à des institutions membres qui se classent dans les deux meilleures catégories de tarification. Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC font preuve de stabilité, mais diverses tensions, dont certaines se sont aggravées durant le deuxième semestre de 2007, pèsent sur elles. À mesure que les institutions prennent de l'expansion, qu'elles deviennent plus complexes et proposent des produits plus innovateurs, on assiste à la naissance de nouveaux risques qui doivent être surveillés et gérés.

La menace la plus grande pour les institutions membres de la SADC réside dans le risque d'une plus grande détérioration du secteur du logement aux États-Unis, dans le fléchissement de l'économie américaine qui en résulterait et dans ses répercussions sur l'économie canadienne. Des perturbations et des corrections sur les marchés financiers pourraient aussi être une source d'incertitude et de risques pour les institutions membres. Les récentes perturbations sur le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) risquent, à des degrés divers, de nuire à la liquidité et à la rentabilité de certaines institutions membres.

Généralement, les institutions membres continuent d'évoluer correctement vers des normes comptables internationales et de s'adapter aux exigences de déclaration relatives au dispositif de Bâle II (voir ci-après) et à la gouvernance. Enfin, la nécessité de toujours gérer avec soin la sécurité en matière de services bancaires en ligne ainsi que la protection des renseignements personnels des déposants demeure un défi pour les institutions membres.

Évolution du cadre réglementaire

L'évolution du cadre de réglementation du secteur financier canadien et international aura des répercussions sur les institutions membres de la SADC.

L'adoption de normes comptables internationales continuera de mettre lourdement à contribution les ressources des institutions financières. De plus, ces dernières ont déployé des efforts considérables pour se conformer aux exigences de déclaration du dispositif de Bâle II. On s'attend à ce que certaines institutions membres voient diminuer leurs exigences en matière de fonds propres, tandis que d'autres, où prédominent les revenus de commission, devront maintenir des capitaux supplémentaires. L'évolution des exigences touchant la protection des renseignements personnels, la sécurité et la lutte contre le blanchiment de l'argent pourrait aussi influer sur les institutions membres.

Les banques islamiques connaissent un essor dans le monde. La SADC participe à un groupe de travail qui étudie les répercussions qu'auraient des activités bancaires régies par les règles de la charia au Canada. Ce groupe de travail réunit également des représentants du ministère des Finances, du BSIF, de la Banque du Canada, de l'ACFC et de l'Agence du revenu du Canada.

Le *projet de loi C-37, Loi modifiant la législation régissant les institutions financières,* introduit lui aussi des changements pour les institutions membres de la SADC. La plupart des dispositions de ce projet de loi sont entrées en vigueur en avril 2007. La loi en question a pour but d'accroître l'efficience de la législation et de la réglementation, d'adapter le cadre de réglementation aux nouvelles réalités et de mieux veiller aux intérêts des consommateurs. La SADC surveillera l'incidence de ces changements sur l'ensemble de ses institutions membres, et tout spécialement les répercussions possibles de la présence au pays de « quasi-banques » (des entités étrangères non soumises à la réglementation bancaire de leur pays d'attache), l'utilisation de la compensation électronique des chèques, ainsi que l'augmentation du ratio prêt-valeur au-delà duquel il est obligatoire de souscrire une assurance hypothécaire. Cette loi prévoit également des modifications de forme à la Loi sur la SADC, dans le but par exemple de préciser le processus d'adhésion automatique des institutions membres fédérales, d'élargir le cadre d'exemption à tous les types d'institutions, de permettre le recours à des estimations pour calculer le total des dépôts assurés et d'adopter des règles plus souples permettant à la SADC d'effectuer le remboursement de dépôts assurés en plusieurs versements.

Environnement des consommateurs

La population canadienne, riche en cultures, langues, comportements et modes de vie, est en constante évolution. Les Canadiens vieillissent et l'accroissement de la population est presque entièrement attribuable à l'immigration. Dès 2011, un premier groupe de baby-boomers atteindra l'âge de 65 ans et les services financiers devront sans doute s'adapter à l'évolution des besoins d'une population vieillissante.

Les marchés financiers transmettent aux consommateurs de nombreux messages complexes et concurrents, ce qui est loin de faciliter la planification et la prise de décisions d'ordre financier. Plus de 40 pour 100 des Canadiens (ce pourcentage atteint 50 pour 100 parmi certains groupes ethnoculturels) reconnaissent d'ailleurs qu'ils ont du mal à s'y retrouver. De plus, des études en matière de consommation nous apprennent que peu de gens sont attentifs aux messages financiers tant qu'ils n'ont pas une décision à prendre. En même temps, les consommateurs continuent d'entendre parler des difficultés du marché des prêts hypothécaires à risque et du PCAA, ce qui ajoute à la confusion et au climat d'inquiétude. En général, la SADC demeure relativement peu connue et les gens ne savent pas toujours clairement reconnaître les produits couverts ou non par l'assurance-dépôts. La SADC doit continuer de tenir compte du niveau d'alphabétisation des consommateurs dans ses messages.

Les problèmes qu'a connus Northern Rock, institution financière du Royaume-Uni dont on a beaucoup entendu parler récemment, démontrent que les déposants s'attendent de nos jours à ce que leur argent soit accessible en tout temps et que, si ce n'est pas le cas, la confiance des consommateurs envers leur institution est facilement ébranlée. Cette expérience rappelle que la SADC doit s'attendre à ce qu'on exige d'elle un règlement rapide en cas de faillite d'une institution membre. Les interventions futures feront forcément appel au savoir-faire du personnel de la SADC ainsi qu'à l'emploi des plus récentes technologies.

Environnement de la Société

Pour bien s'acquitter de son mandat, la SADC doit toujours être en mesure de relever les défis que poserait la défaillance d'une institution membre. La Société ne peut se baser uniquement sur les leçons tirées d'interventions passées auprès d'institutions membres en difficulté, mais doit aussi envisager de nouvelles solutions.

En l'absence de faillites – la dernière remonte à 1996 – la SADC doit, pour maintenir ses outils bien aiguisés, agir sur plusieurs plans, notamment exécuter à la perfection des simulations de faillite, former son personnel et maintenir un financement suffisant pour être en mesure d'intervenir.

Les échanges entre les intervenants du filet de sécurité financier à l'échelle fédérale, provinciale et internationale demeurent importants. À cet égard, les liens étroits qu'entretient la SADC avec le BSIF et les autres intervenants du filet de sécurité financier ont grandement concouru à réagir aux récentes perturbations qui ont secoué le marché du PCAA.

Le rôle important que joue l'infrastructure informatique de la SADC dans le fonctionnement de l'organisation fait ressortir clairement la nécessité d'y attribuer des ressources adéquates.

Il importe que le personnel jouisse d'un bon moral et se sente bien pour que la Société puisse s'acquitter de son mandat. En favorisant un milieu de travail agréable, la SADC est mieux en mesure d'attirer et de fidéliser des employés compétents dans un contexte où son personnel et l'ensemble de la population vieillissent, et où de plus en plus de gens se préparent à la retraite.

Autre défi constant, la Société doit consacrer des efforts et des ressources considérables au respect des lignes directrices et des règlements touchant entre autres les rapports prévus par la loi, les exigences de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la certification des contrôles internes et les obligations de déclaration en toute transparence. La SADC est l'une des rares sociétés d'État qui satisfont pleinement aux 31 mesures liées à la gouvernance préconisées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans son rapport de 2005 sur la gouvernance des sociétés d'État.

RISQUES IMPORTANTS ET PRINCIPALES PRÉMISSES DE PLANIFICATION

La SADC surveille en permanence ses risques importants et elle rend compte régulièrement de ses activités de gestion des risques de l'entreprise (GRE). Dans son dernier rapport annuel daté de juin 2007, la Société indiquait que, dans l'ensemble, la menace que représentaient ses risques importants était jugée acceptable. La Société a pris des mesures – ou en planifie pour la période de 2008-2009 à 2012-2013 – pour contenir les risques « préoccupants » et pour veiller à ce que les risques jugés « acceptables » le demeurent. Le tableau ci-dessous résume la situation des principaux risques de la SADC au 31 mars 2007, comme en rend compte son rapport annuel de 2007.

	2006-2007		2005-2006	
Risque d'assurance : Pour la SADC, le risque de perte lié aux activités d'assurance des dépôts, y compris les coûts résultant d'une intervention.	**AMPLEUR**	**TENDANCE**	**AMPLEUR**	**TENDANCE**
Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts		—		—
Risque d'évaluation		—		—
Risque d'intervention		▼		▼
Risque d'exploitation : Le risque de perte auquel est exposée la SADC par suite d'une insuffisance ou d'une défaillance des procédures et des systèmes internes, ou d'une erreur humaine ou d'un événement extérieur.	**AMPLEUR**	**TENDANCE**	**AMPLEUR**	**TENDANCE**
Risque d'interruption des activités		▼		▼
Risque d'information		—		—
Risque juridique / de non-conformité		—		▲
Risque de personnes		—		—
Risque de processus		—		—
Risque de sécurité		—		—
Risque lié à la technologie		▲		—
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour la SADC.	**AMPLEUR**	**TENDANCE**	**AMPLEUR**	**TENDANCE**
Risque de réputation		—		▲
Risque financier : Pour la SADC, le risque de perte lié à la gestion d'éléments d'actif et de passif, figurant au bilan ou hors bilan.	**AMPLEUR**	**TENDANCE**	**AMPLEUR**	**TENDANCE**
Risque de liquidité		—		—
Risque de marché		—		—
Risque de crédit		—		—

LÉGENDE

AMPLEUR DU RISQUE		TENDANCE DU RISQUE	
	Acceptable	▼	En baisse
	Préoccupant	—	Stable
	Sérieux	▲	En hausse

La SADC continuera d'accorder une attention particulière au risque d'assurance, de même qu'aux aspects de son risque d'exploitation touchant aux personnes et à la technologie. Le Comité de GRE s'affaire à évaluer en détail les risques auxquels fait face la SADC et il fera le point sur ces risques et sur l'efficacité des pratiques de la Société en matière de gestion des risques dès le début de 2008. L'examen détaillé auquel se livre la SADC actuellement permettra d'inclure dans le rapport annuel 2008 de la SADC une évaluation à jour des risques de la Société.

Principales prémisses de planification

Les stratégies et les plans présentés dans le présent Résumé du plan, de même que les budgets des ressources qui les soutiennent, reposent sur diverses prémisses de planification :

1. **Le mandat légal de la SADC et les éléments définissant l'assurance-dépôts ne subiront aucun changement important durant la période de planification.**

2. **Aucune modification majeure susceptible de se répercuter sur la SADC ne devrait être apportée au cadre de réglementation et de surveillance au Canada.**

3. **Malgré l'accentuation récente des risques qui pèsent sur le système financier canadien, aucune faillite d'institutions membres de la SADC n'est prévue durant la période de planification.** Même si les états financiers *pro forma* du présent Résumé du plan reposent sur l'hypothèse qu'aucune institution membre ne fera faillite, la SADC a effectué des analyses de sensibilité pour évaluer les conséquences possibles de scénarios de faillites d'ampleur diverse. La SADC pourrait s'acquitter d'un remboursement de dépôts assurés atteignant jusqu'à 1,6 milliard de dollars sans avoir à recourir à du financement supplémentaire.

4. **Le nombre d'institutions membres de la SADC ne fluctuera pas beaucoup au cours de la période de planification.**

5. **Les dépôts assurés devraient croître à un rythme annuel d'environ 4 pour 100 durant la période de planification.**

6. **Le revenu en primes s'établira à quelque 70 millions de dollars durant l'exercice 2008-2009 et devrait avoisiner les 381 millions de dollars au cours de la période de planification quinquennale.** Les prévisions de revenu en primes *pro forma* reposent sur les hypothèses suivantes :

   - Les taux de prime demeureront les mêmes qu'en 2007 pendant toute la période de planification.
   - La répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification devrait correspondre au classement prévu des institutions membres à l'exercice comptable des primes 2007 et cette répartition ne devrait varier que légèrement au cours des quatre dernières années de la période de planification.

   Le taux de prime annuelle maximal, sur lequel repose le calcul des taux de prime de chaque catégorie, est fixé chaque année par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre des Finances. La SADC recommande ce taux au ministre lors du dépôt de son plan d'entreprise, le taux étant fixé en fonction de la situation financière de la SADC, de l'évaluation courante de la conjoncture économique et financière, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* par rapport à la fourchette cible.

7. **On prévoit que le niveau cible du financement *ex ante* demeurera entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés.** Cela représente une fourchette de 1,9 à 2,4 milliards de dollars d'après le volume des dépôts assurés au 30 avril 2007. La Société continuera de revoir le niveau cible du financement *ex ante* tout au long de la période de planification. Si les taux de prime de l'an dernier sont maintenus durant l'ensemble de la période de planification, le premier niveau de la fourchette cible sera atteint durant l'exercice 2015-2016.

8. **La SADC ne recevra pas de crédits du gouvernement et ne prévoit pas contracter d'emprunt durant la période de planification.**

9. **Le taux de rendement moyen sur l'encaisse et les placements sera d'environ 3,7 pour 100.**

TROIS STRATÉGIES RETENUES POUR LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

Chaque année, la SADC revoit ses objectifs et stratégies d'entreprise et cerne les projets et activités qui lui permettront de continuer à bien s'acquitter de son mandat. Au cours de la période de planification, les stratégies suivantes guideront les activités de la Société :

- Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention
- Sensibilisation des déposants
- Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces

Les plans et projets à l'appui de chacune des trois stratégies d'entreprise sont tirés des plans d'exploitation détaillés qu'élaborent les divers services de la Société chaque année. Il s'agit, dans bien des cas, de projets d'ampleur et à long terme qui mettent en jeu plusieurs secteurs de la Société. Il existe aussi des plans stratégiques complets en matière de ressources humaines, de systèmes informatiques et de sensibilisation du public, qui servent à appuyer ces stratégies.

Les points saillants des principaux plans et projets sont présentés ci-après. Les indicateurs de rendement se retrouvent dans la Fiche de rendement pour la période de planification (pages 19 à 21), tandis que les budgets des ressources sont présentés à la partie 3 du présent document (page 23).

• RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES FONDAMENTALES ET DE LA CAPACITÉ D'INTERVENTION

La SADC doit demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres. Elle doit aussi s'assurer d'être en mesure de prévoir l'évolution des dossiers et d'y réagir et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. La Société consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales d'assurance, de surveillance des risques, d'intervention et de règlement des faillites.

Ces dernières années, la SADC a déployé des efforts considérables pour établir et renforcer les compétences de son personnel, ainsi que ses mécanismes internes et sa plateforme technologique, dans le but de gérer efficacement le risque lié à l'assurance-dépôts et de disposer de processus efficaces permettant de protéger les déposants en cas de faillite d'une institution membre. Nos efforts dans ce domaine continueront de mettre l'accent sur la surveillance des risques que représentent les institutions membres, sur la capacité d'intervention par des remboursements ou autrement, et sur diverses activités d'assurance-dépôts.

La SADC se penchera sur divers enjeux liés à la protection d'assurance-dépôts et à l'établissement des primes annuelles. Entre autres projets importants, nous mènerons à terme l'examen de l'assiette de calcul des primes, dans le but de définir la méthode la plus efficiente, la plus efficace et la plus pratique tant pour la Société que pour nos institutions membres. Compte tenu des produits novateurs qu'offrent les institutions de dépôt aux consommateurs, nous nous pencherons sur l'assurabilité de certains nouveaux produits de dépôt. Nous faisons ainsi régulièrement le point pour nous assurer que la protection que nous offrons aux déposants demeure adéquate.

La SADC entend par ailleurs passer en revue plusieurs de ses règlements administratifs, dont le *Règlement administratif sur les primes différentielles* qui classe les institutions membres selon quatre catégories de tarification. Nous procéderons également à l'examen exhaustif de notre *Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie* dans le but d'accroître l'efficacité de l'information devant être communiquée, tout en tenant compte des obligations imposées aux institutions membres à ce chapitre.

Surveillance du risque que représentent les institutions membres

La SADC se tient toujours au fait des grands facteurs économiques et financiers, des nouveaux enjeux et d'autres risques pouvant influer sur ses institutions membres. Nous surveillons également le profil de risque et les résultats financiers de nos institutions membres, prises individuellement et collectivement. Pour s'acquitter de son mandat et, en particulier, pour gérer le risque lié à l'assurance-dépôts, la SADC s'appuie en premier lieu sur les renseignements produits par le BSIF concernant la surveillance des institutions membres et sur les données financières communiquées par les institutions membres. La SADC collaborera avec le BSIF à la mise à jour de l'*Entente d'alliance stratégique* qui les lie, dans le but de faciliter l'échange de renseignements et la coordination des efforts des deux organismes.

En outre, la SADC suivra les changements introduits par les nouvelles normes de fonds propres de Bâle II, de même que l'évolution vers des normes internationales de présentation financière, tout en se tenant au fait des problèmes posés par la comptabilisation à la juste valeur et par d'autres normes.

Intervention et règlement des faillites

La SADC doit être prête à intervenir si une institution membre éprouve des difficultés et à prendre part à des démarches de règlement pertinentes, en étroite collaboration avec ses partenaires du filet de sécurité financier. Elle doit donc disposer en tout temps de plans à jour

de remboursement des dépôts assurés et de plans prévoyant d'autres types de solutions. Quand une institution fait faillite, la SADC doit être prête à protéger les déposants concernés, comme le veut son mandat. Dans le but de renforcer ses compétences fondamentales et sa capacité d'intervention, la SADC prévoit la mise à niveau de ses ressources technologiques et de ses méthodes d'intervention, et compte poursuivre la formation et le perfectionnement de son personnel relativement au remboursement des dépôts assurés et à d'autres solutions envisageables.

La Société compte ainsi actualiser ses plans de communication à l'intention des déposants et des médias dans l'éventualité d'une faillite d'institution membre. Nous étudierons également la possibilité d'utiliser un système de paiement électronique pour rembourser les déposants. Nous continuerons d'effectuer régulièrement des simulations pour définir la manière la plus efficace de combiner nos ressources humaines, nos méthodes et notre technologie.

La SADC dispose de certains pouvoirs d'intervention qui lui permettent d'envisager des méthodes de règlement autres que le remboursement des dépôts assurés. Ces autres solutions jouent un rôle déterminant dans notre capacité de protéger les déposants et d'encourager la stabilité du système financier canadien. Durant la période de planification, nous continuerons de suivre l'évolution de la conjoncture et d'adapter nos autres techniques, outils et méthodes de règlement en fonction des transformations de la technologie, des normes de gouvernance et de la législation.

Projet de renforcement de la capacité de remboursement des dépôts assurés
Durant la période de planification, les activités liées à la capacité d'intervention de la SADC auront pour but de rendre la Société plus à même de rembourser les dépôts d'une institution membre de plus grande taille. Ces activités regrouperont plusieurs projets connexes qui viseront entre autres à améliorer notre système de remboursement pour en accroître l'accessibilité et la facilité d'emploi, tout en assurant la confidentialité des renseignements personnels des déposants.

Ce projet d'envergure permettra d'élaborer une stratégie de remboursement rapide et partiel des dépôts assurés. La SADC met également sur pied une grande base de données qui servira à simuler la faillite d'une institution membre de plus grande taille. L'ampleur de ce projet nous obligera à renforcer la sécurité entourant nos méthodes de remboursement et à actualiser notre centre informatique.

• SENSIBILISATION DES DÉPOSANTS

La SADC doit s'efforcer de mieux faire connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites. Notre stratégie ciblée et à long terme prévoit des campagnes de sensibilisation du public mettant à profit nos démarches antérieures.

La SADC s'efforce de mieux faire comprendre aux déposants le régime fédéral d'assurance-dépôts, en leur communiquant des renseignements essentiels sur la SADC et sur les avantages et les limites de l'assurance-dépôts. Elle diffuse par exemple de l'information générale sur l'assurance-dépôts qu'elle fournit, y compris sur les types de produits financiers qui sont assurables et ceux qui ne le sont pas. Ces dernières années, nos activités de sensibilisation du public ont surtout fait appel aux éléments suivants : publicités télévisées, imprimées et dans Internet, participation à des salons à l'intention des consommateurs de produits financiers, et autres démarches auprès du public, des médias et des institutions membres. À ces activités s'ajoutent un service d'information téléphonique sans frais, un site Web et des assemblées publiques annuelles.

Les enjeux liés aux contextes et aux risques dont il est question dans le présent Résumé du plan font ressortir la nécessité de continuer à sensibiliser le public. Les activités prévues mettront à profit les résultats des démarches antérieures. L'exercice 2007-2008 constituera la dernière année de notre plan stratégique triennal de sensibilisation du public. Pendant cet exercice et jusqu'au début de la période de planification visée par le présent document, nous élaborerons une nouvelle stratégie de sensibilisation à long terme qui sera soumise à l'approbation du conseil d'administration de la SADC avant d'être mise en œuvre.

Dans le but de mieux sensibiliser le public, nous continuerons de collaborer avec nos partenaires fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec ceux du secteur privé, notamment l'ACFC, l'AMF, la Fédération des courtiers de dépôts canadiens indépendants (FCDCI), l'Association des entrepreneurs sino-canadiens (AESC) et des associations du milieu financier et de consommateurs comme Option Consommateurs et l'Association canadienne des plus de 50 ans (CARP). La SADC tiendra ses assemblées publiques annuelles dans diverses villes du Canada, en collaborant étroitement avec des groupes financiers et communautaires locaux chaque fois que ce sera possible.

- **MAINTIEN DE PRATIQUES DE GOUVERNANCE ET D'UNE CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE EFFICACES**

Pour conserver la confiance du public, la SADC doit faire la preuve qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, la Société doit prendre des mesures pour gérer ses risques importants, assurer une gouvernance exemplaire et collaborer activement avec tous ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les membres du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), les organismes de réglementation, les membres du Parlement ainsi que les autres assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.

La SADC a consacré des efforts considérables à l'établissement de relations efficaces avec ses partenaires, à l'adoption d'excellentes pratiques de gouvernance et à la gestion de sa capacité organisationnelle. Ces activités soutiennent nos deux autres stratégies – le renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention, et la sensibilisation des déposants – et nous continuerons de leur attacher de l'importance au cours de la période de planification.

Mettre l'accent sur les risques de l'entreprise

La SADC poursuivra l'évaluation régulière de ses risques importants ; elle passera en revue ses politiques en matière de risques et les mettra à jour au besoin. Nous tiendrons nos partenaires informés de la gestion de nos risques d'entreprise importants, grâce aux évaluations annuelles que nous réalisons dans le cadre de la GRE, et dont les résultats figurent dans le Rapport annuel de la SADC.

Soutien du personnel

Le personnel joue un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs de la Société. Comme par les années passées, nous mesurerons régulièrement la satisfaction des employés au moyen de sondages pour relever les obstacles qui s'opposent à leur productivité et à leur motivation et les supprimer.

Le plan et la stratégie en matière de ressources humaines de la SADC ont pour but de réitérer le statut de ressource indispensable des employés de la Société, de garantir l'avenir de la Société en l'assurant d'une main-d'œuvre stable et adaptable et de faire en sorte que la SADC demeure un employeur de première qualité. Notre plan met l'accent sur la poursuite constante de l'excellence, tant pour nos employés que pour la Société elle-même à titre d'employeur. Nous poursuivrons la mise en œuvre de ce plan pour que la SADC soit prête à faire face aux défis de demain.

Améliorations progressives à l'infrastructure et au fonctionnement

Durant la période de planification, nous poursuivrons la mise en place à l'échelle de la Société de notre portail d'information d'entreprise, qui constitue une passerelle unique d'accès à tous les renseignements de la SADC et qui peut être personnalisé pour chaque utilisateur. Dans un même ordre d'idées, la SADC compte achever la transition à une nouvelle application de gestion des dossiers qui englobera tous les formats de données. Ce nouveau système sera pleinement intégré au portail d'information de la Société.

À partir des plans conçus à l'égard de tous les systèmes cruciaux, dans le cadre de notre programme de gestion de la continuité des opérations, nous allons maintenant nous consacrer à l'amélioration d'autres processus clés, à notre

PLAN STRATÉGIQUE DES SYSTÈMES INFORMATIQUES (SI)

Le plan stratégique des SI vise à atteindre divers indicateurs de rendement clés fondés sur les meilleures pratiques du secteur :

- affectation de 60 pour 100 des ressources des SI au soutien et de 40 pour 100 au développement de nouvelles applications ;
- tenue à jour des systèmes actuels, des logiciels (version la plus récente ou version précédente) et du matériel (cycle de trois ans) ;
- saine gouvernance des SI par l'entremise d'un comité de direction de niveau supérieur ;
- formation continue des employés des SI ;
- maintien de méthodes évoluées de gestion de l'information ;
- la proportion de boîtes de documents imprimés non cataloguées ne devrait pas dépasser 1 pour 100.

site commun réservé à la reprise des activités. Nous continuerons de mettre à l'essai nos plans de continuité des opérations au moyen de simulations et d'autres exercices, et nous tiendrons à jour nos plans de préparation à une pandémie.

Planification des installations

Les baux des bureaux de la Société à Ottawa et à Toronto arriveront à échéance durant la période de planification et nous sommes en train de recenser les solutions possibles. Le renouvellement des baux existants ou la signature de nouveaux baux devrait avoir lieu au début de la période de planification. Une fois que notre bureau d'Ottawa aura signé un nouveau bail de longue durée, nous entreprendrons la mise à niveau de notre centre informatique.

Respect des lois et d'autres exigences

La SADC poursuivra ses efforts en vue de se doter d'un processus formel de surveillance de sa conformité. Elle vise par là à disposer d'un processus complet de documentation et de déclaration du respect, par la Société, des lois et autres exigences auxquelles elle doit se conformer ou qu'elle choisit de respecter.

Au cours des cinq prochaines années, afin de suivre les meilleures pratiques en matière de gouvernance et les directives du SCT à cet égard, nous ferons de notre programme de certification des mesures de contrôle internes un programme permanent, le but étant de rendre compte chaque année des résultats du programme dans notre Rapport annuel.

Au début de la période de planification, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) entreprendra un autre examen spécial de la SADC. La Société rendra compte des résultats de cet examen et mettra au point des plans d'action pertinents pour chacune des occasions d'améliorations relevées par le BVG.

En prévision de l'examen de la *Loi sur les banques* en 2012, la SADC examinera des aspects clés de la Loi sur la SADC, comme le montant de l'assurance-dépôts.

Relations avec nos partenaires

Outre nos activités de sensibilisation du public (voir en page 15), nous continuerons de communiquer annuellement les plans et les résultats de la Société aux membres du Parlement et à toutes les parties intéressées, dans des publications comme notre Rapport annuel et le Résumé du plan d'entreprise, et sur notre site Web.

La SADC cultivera ses relations avec des assureurs-dépôts nationaux et internationaux. Nous demeurerons un membre actif de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD). Le président et chef de la direction de la SADC siège au conseil exécutif de l'AIAD pour un mandat de trois ans qui a débuté à l'exercice 2007-2008, et la SADC dirigera le nouveau groupe d'orientation de l'AIAD. Nous prendrons part à divers congrès, séminaires et autres activités similaires portant sur l'assurance-dépôts et sur des sujets connexes. Nous continuerons par ailleurs de prêter main-forte à des organismes provinciaux d'assurance-dépôts et à des pays qui cherchent à se doter d'un régime d'assurance-dépôts.

FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC – 2008-2009 À 2012-2013

La Fiche de rendement présente les principales stratégies prévues ainsi que les indicateurs de rendement clés à l'égard de chacune des trois stratégies d'entreprise. La SADC évaluera ses résultats en fonction de ces indicateurs et en rendra compte dans son rapport annuel. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces stratégies sont recensées à la partie 3 du présent document (page 23).

STRATÉGIE D'ENTREPRISE : RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES FONDAMENTALES ET DE LA CAPACITÉ D'INTERVENTION	
STRATÉGIES PRÉVUES POUR LA PÉRIODE 2008-2009 À 2012-2013	**INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS**
Régime d'assurance et compétences	
Déclaration des dépôts assurés : Consultation auprès des institutions membres au sujet de l'assiette de calcul des primes	La Déclaration des dépôts assurés et les règlements administratifs doivent être à jour et pertinents et tenir compte des suggestions des institutions membres.
Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie : examen exhaustif	
Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts : mise à jour du processus interne de confirmation de l'assurabilité des dépôts	
Modifications du régime de primes différentielles de la SADC, en réponse à Bâle II	Les consultations auprès des institutions membres devront être terminées et les modifications pertinentes apportées au régime de primes différentielles à temps pour l'exercice comptable des primes 2010.
Surveillance du risque que représentent les institutions membres	
Formation de tous les gestionnaires des risques de la SADC relativement aux changements concernant Bâle II déclarés par les institutions membres, aux normes internationales de présentation de l'information financière, à la comptabilisation à la juste valeur et à d'autres changements	La formation relative à Bâle II devrait être terminée au plus tard en mars 2009, tandis que les autres programmes de formation s'échelonneront sur toute la période de planification.
Capacité de remboursement	
Mise en œuvre du projet de renforcement de la capacité de remboursement des dépôts assurés. Simulations annuelles complètes et simulations partielles servant à mesurer la capacité existante et la progression du projet de renforcement	Atteinte des cibles annuelles jusqu'à l'achèvement du projet (au plus tard en mars 2012) au terme duquel la SADC sera en mesure de procéder à un remboursement d'envergure, sans jamais compromettre sa capacité d'intervention
Capacité d'apporter des solutions autres qu'un remboursement	
Examen et mise à jour du modèle d'évaluation	Examen et mise à jour du modèle d'évaluation, selon les besoins, au cours de la période de planification
Maintien de méthodes de règlement optimales et à jour pour chaque groupe affinitaire d'institutions membres – « boîte à outils » regroupant des solutions autres que le remboursement des dépôts assurés ainsi qu'une documentation pertinente. Formation de tous les gestionnaires des risques relativement aux méthodes d'examen spécial et au modèle d'évaluation	Tous les gestionnaires des risques doivent maîtriser l'utilisation de stratégies de règlement autres que de remboursement, les méthodes d'examen spécial et le modèle d'évaluation, grâce à un programme de formation continue sur mesure.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE : SENSIBILISATION DES DÉPOSANTS	
STRATÉGIES PRÉVUES POUR LA PÉRIODE 2008-2009 À 2012-2013	**INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS**
Élaborer la prochaine stratégie et le nouveau plan de sensibilisation à long terme du public et les faire approuver par le conseil d'administration avant de les mettre en œuvre	Sous réserve de l'approbation du conseil, niveau de sensibilisation du grand public à la SADC et au plafond d'assurance-dépôts de 100 000 $: 50 pour 100 et 25 pour 100 respectivement
Réaliser des activités de sensibilisation des déposants en optimisant la collaboration avec nos partenaires	Diversification des activités de sensibilisation du public en collaboration avec des partenaires tels l'AMF, CARP, l'AESC et la FCDCI
Évaluer l'efficacité des outils de communication et s'assurer qu'ils s'inspirent des meilleures pratiques et qu'ils contribuent à mesurer les retombées de la stratégie et du plan de sensibilisation du public	Gestion, mise à l'épreuve et adaptation, selon les besoins, des outils de communication durant la période de planification

STRATÉGIE D'ENTREPRISE : MAINTIEN DE PRATIQUES DE GOUVERNANCE ET D'UNE CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE EFFICACES	
STRATÉGIES PRÉVUES POUR LA PÉRIODE 2008-2009 À 2012-2013	**INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS**
Gouvernance	
Continuer d'évaluer annuellement les risques d'entreprise importants, passer en revue et mettre à jour au besoin les politiques du conseil et de la direction en matière de risques, rendre compte régulièrement aux principaux intéressés de la gestion des risques d'entreprise importants (dans la partie « Rapports de gestion » du Rapport annuel)	Les risques importants font l'objet d'une évaluation annuelle ou plus fréquente. Les activités de gestion des risques sont mises en œuvre en temps opportun de sorte que les risques demeurent dans des limites acceptables. Attestation annuelle de la GRE dans le Rapport annuel
Négocier de nouveaux baux pour nos bureaux d'Ottawa et de Toronto (les baux existants arriveront à échéance en 2010 et en 2011 respectivement)	Signature de nouveaux baux de longue durée pour nos bureaux d'Ottawa et de Toronto, d'ici à 2010 et à 2011 respectivement. Choix de locaux adaptés aux besoins opérationnels et en ressources humaines de la SADC
Mettre à niveau le centre informatique du bureau d'Ottawa (une fois réglée la question des baux de la Société)	Mise à niveau du centre informatique du bureau d'Ottawa qui réglera tous les problèmes d'espace, d'alimentation en énergie et de climatisation d'ici à la fin de 2009. Le centre informatique devra être en mesure de répondre aux besoins à long terme de la SADC.
Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique des Systèmes informatiques (SI)	Mise en œuvre des stratégies de soutien comprises dans le plan stratégique des SI, selon les échéances prévues
Poursuivre la mise en œuvre du plan et de la stratégie en matière de ressources humaines (RH)	Mise en œuvre des stratégies de soutien comprises dans le plan et la stratégie des RH, tout au long de la période de planification
Mesurer la satisfaction des employés pour relever les obstacles qui s'opposent à leur productivité et à leur motivation et les supprimer	Durant la période de planification, la Société aura mené un sondage sur la satisfaction du personnel ; elle en aura analysé les résultats et y aura donné suite.
Activités de gestion de la continuité des opérations – régler les questions issues de l'Analyse des répercussions sur les opérations (ARO) de l'exercice 2007-2008 ; mettre au point un plan de préparation à une pandémie (PPP) et le tenir à jour	Toutes les questions issues de l'ARO devront être réglées durant la période de planification. Ébauche complète du PPP avant le 31 mars 2009

STRATÉGIE D'ENTREPRISE : MAINTIEN DE PRATIQUES DE GOUVERNANCE ET D'UNE CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE EFFICACES	
STRATÉGIES PRÉVUES POUR LA PÉRIODE 2008-2009 À 2012-2013	**INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS**
Exigences de la réglementation, des lois et autres	
Mise en œuvre complète du projet de certification des contrôles internes en réponse aux mesures de gouvernance établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) à l'intention des sociétés d'État	Le régime annuel de certification des contrôles internes est en place, conformément aux lignes directrices du SCT. Les attestations annuelles ne signalent aucune lacune importante.
Projets visant nos partenaires	
Communication annuelle des plans et des résultats de la SADC aux membres du Parlement et à toutes les parties intéressées, dans diverses publications comme le Rapport annuel et le Résumé du plan d'entreprise	Dépôt aux deux chambres du Parlement et diffusion sur le site Web de la SADC, chaque année, du Rapport annuel de la Société et du Résumé du plan d'entreprise

PLAN FINANCIER ET PLAN DES RESSOURCES

Le plan financier quinquennal de la SADC de 2008-2009 à 2012-2013 repose sur les prémisses de planification présentées à la partie précédente et précise les ressources qui seront nécessaires à la réalisation des stratégies et des activités y afférentes prévues pour la période (voir la partie 2 du présent Résumé du plan).

La situation financière de la SADC devrait demeurer stable tout au long de la période de planification. La Société gérera ses activités et ses coûts avec efficience, revoyant régulièrement ses activités et ses stratégies de soutien à la lumière de l'évolution constante de la conjoncture globale. Elle révisera ses plans d'exploitation au besoin pour axer ses ressources sur les stratégies de soutien les plus importantes.

Les budgets d'exploitation de la SADC ne prévoient pas d'imprévus majeurs. Le coût des activités non prévues est, dans la mesure du possible, absorbé par le budget d'exploitation courant. Par conséquent, si la SADC doit intervenir dans les activités d'une institution membre ou entreprendre de nouveaux projets au cours de la période de planification, et que les coûts de ces derniers ne peuvent être absorbés en revoyant les priorités des budgets en place, elle devra demander au conseil d'administration d'approuver des ressources ou budgets supplémentaires.

Le bilan consolidé, l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis ainsi que l'état consolidé des flux de trésorerie, *pro forma*, de la Société sont présentés aux tableaux 1, 2 et 3 respectivement.

GRANDES LIGNES DU PLAN FINANCIER QUINQUENNAL DE LA SADC

Au cours de la période de planification quinquennale (2008-2009 à 2012-2013) :

- Le **revenu en primes** devrait atteindre 381 millions de dollars (voir le tableau 2) en supposant que les quatre catégories de tarification conservent le même taux de prime qu'en 2007-2008. Les **intérêts sur placements** devraient s'élever à 353 millions de dollars et le **budget d'exploitation net** est prévu à 127 millions de dollars pour la période.

- Les provisions pour pertes sont évaluées annuellement et font l'objet de rajustements s'il y a lieu. Aux fins du présent plan, il est prévu que la **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** se maintiendra à 600 millions de dollars (voir le tableau 1).

- L'**encaisse et les placements** devraient être de 1,758 milliard de dollars au 31 mars 2009 et atteindre 2,195 milliards de dollars d'ici au 31 mars 2013, soit à la fin de la période de planification (voir le tableau 3).

- **Les bénéfices non répartis**, qui devraient se chiffrer à 1,156 milliard de dollars au 31 mars 2009, devraient atteindre 1,591 milliard de dollars d'ici la fin de la période de planification, le 31 mars 2013 (voir le tableau 2).

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices et doit payer de l'impôt sur ses revenus imposables*. La charge fiscale de la SADC pour l'ensemble de la période de planification devrait totaliser 75 millions de dollars.

Tableau 1 : Bilan consolidé *pro forma*
au 31 mars
(en millions de dollars)

	2007 Réel	2008 Plan	2008	Prévisions 2009	2010	2011	2012	2013
Actif								
Encaisse et placements	1 556	1 666	1 665	1 758	1 858	1 965	2 077	2 195
Débiteurs	–	1	–	–	–	–	–	–
	1 556	1 667	1 665	1 758	1 858	1 965	2 077	2 195
Immobilisations	2	2	2	2	2	2	2	2
Réclamations nettes à recouvrer	1	–	–	–	–	–	–	–
	3	2	2	2	2	2	2	2
Actif d'impôts futurs	2	1	1	1	1	1	–	–
	1 561	1 670	1 668	1 761	1 861	1 968	2 079	2 197
Passif								
Créditeurs	3	5	5	4	4	4	4	4
Impôt sur le bénéfice à payer	8	12	4	1	1	2	2	2
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	600	600	600	600	600	600	600	600
	611	617	609	605	605	606	606	606
Bénéfices non répartis	950	1 053	1 059	1 156	1 256	1 362	1 473	1 591
	1 561	1 670	1 668	1 761	1 861	1 968	2 079	2 197

* Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. En fait, ce sont les intérêts sur encaisse et placements qui constituent la source de revenu imposable de la SADC. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le revenu net aux fins du calcul de l'impôt.

Tableau 2 : État consolidé *pro forma* des résultats et des bénéfices non répartis pour les exercices se terminant le 31 mars (en millions de dollars)

	2007 Réel	2008 Plan	2008	Prévisions 2009	2010	2011	2012	2013
Revenus								
Primes	75	67	68	70	73	76	79	83
Intérêts sur encaisse et placements	56	63	65	65	66	70	74	78
Autres	1	–	–	–	–	–	–	–
	132	130	133	135	139	146	153	161
Dépenses								
Frais d'exploitation								
Traitements et autres frais de personnel	11	12	12	12	13	13	14	14
Honoraires professionnels	2	3	4	4	3	3	3	3
Locaux	3	2	2	3	3	3	3	3
Sensibilisation du public	3	3	3	3	3	3	3	3
Frais généraux	3	3	3	3	3	3	3	3
Traitement des données	1	1	1	1	1	1	1	1
Total des frais d'exploitation	23	24	25	26	26	26	27	27
Moins recouvrement des coûts (ACFC, BSIF)[a]	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Frais d'exploitation nets[b]	22	23	24	25	25	25	26	26
Redressement de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	(1)	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrement de sommes radiées	(6)	(13)	(14)	–	–	–	–	–
	15	10	10	25	25	25	26	26
Bénéfice net avant charge d'impôts	117	120	123	110	114	121	127	135
Charge d'impôts	11	13	14	13	14	15	16	17
Bénéfice net	106	107	109	97	100	106	111	118
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice	844	946	950	1 059	1 156	1 256	1 362	1 473
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	950	1 053	1 059	1 156	1 256	1 362	1 473	1 591

[a] La SADC fournit des services de centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), selon le principe du recouvrement des coûts. Ces coûts sont inclus dans les catégories de frais d'exploitation pertinentes.

[b] Les dépenses estimatives pour les exercices 2009-2010 à 2012-2013 pourront être modifiées au moment d'élaborer les plans particuliers à chacun de ces exercices.

Tableau 3 : État consolidé *pro forma* des flux de trésorerie pour les exercices se terminant le 31 mars (en millions de dollars)

	2007 Réel	2008 Plan	2008	Prévisions 2009	2010	2011	2012	2013
Activités d'exploitation								
Primes perçues	75	67	68	70	73	76	79	83
Réclamations recouvrées	5	–	1	–	–	–	–	–
Intérêts perçus	56	63	65	65	66	70	74	78
Recouvrement de sommes radiées	6	13	14	–	–	–	–	–
Autres sommes reçues	1	–	2	–	–	–	–	–
Versement d'impôt sur le revenu	(8)	(10)	(17)	(16)	(14)	(14)	(15)	(17)
Paiements à des fournisseurs et à des employés	(28)	(22)	(23)	(25)	(24)	(24)	(25)	(25)
Acquisition d'immobilisations	–	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	107	110	109	93	100	107	112	118
Encaisse et placements								
Augmentation au cours de l'exercice	107	110	109	93	100	107	112	118
Solde au début de l'exercice	1 449	1 556	1 556	1 665	1 758	1 858	1 965	2 077
Solde à la fin de l'exercice	1 556	1 666	1 665	1 758	1 858	1 965	2 077	2 195

Le graphique 4 illustre l'évolution des frais d'exploitation réels et prévus au budget, de 2000-2001 à 2008-2009.

Graphique 4 : Historique des frais d'exploitation nets réels et prévus au budget

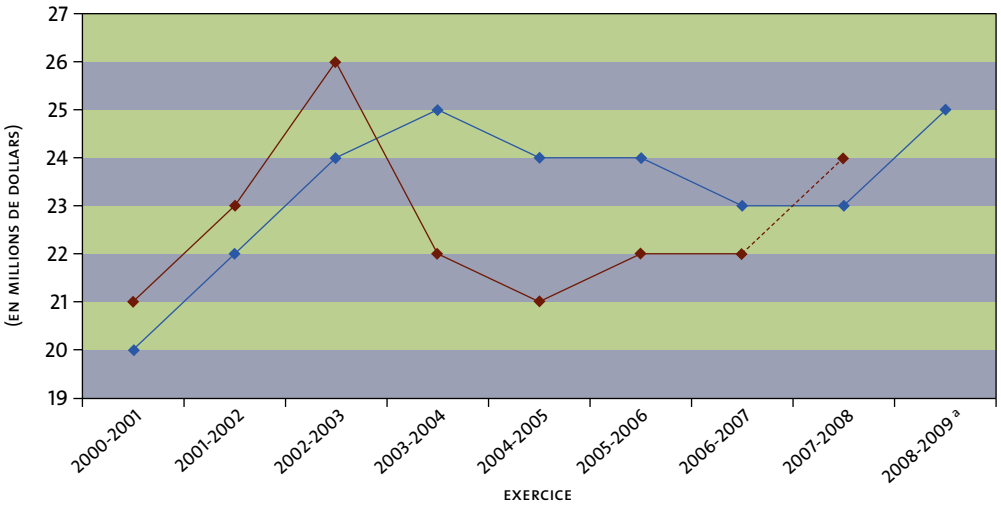

[a] Budget 2008-2009

Frais réels — Frais prévus pour 2007-2008 — Frais prévus au plan

FINANCEMENT *EX ANTE*

La SADC reconnaît que le bon fonctionnement d'un régime d'assurance-dépôts sain requiert des ressources financières adéquates. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle s'expose.

Durant l'exercice 2003-2004, le conseil d'administration a résolu que, par mesure de prudence, la SADC devait disposer de provisions constituées d'avance (financement *ex ante*) en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le conseil d'administration a déterminé que la fourchette du financement *ex ante* de la Société s'établirait entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, et que cette fourchette devrait suffire pour que la SADC s'acquitte efficacement de son mandat en cas de faillite d'une institution membre. En outre, il a été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait à représenter le montant du financement *ex ante*.

La fourchette cible du financement *ex ante* se traduit actuellement par un montant d'environ 1,9 à 2,4 milliards si l'on se fonde sur le volume des dépôts assurés au 30 avril 2007. Au 31 décembre 2007, le financement *ex ante* atteignait 1,6 milliard de dollars, soit 34 points de base des dépôts assurés.

En présumant que les taux de prime demeureront les mêmes qu'à l'exercice précédent, le niveau inférieur de la fourchette cible devrait être atteint à l'exercice 2015-2016 (voir le graphique 5). Ces estimations reflètent un délai de trois ans par rapport aux estimations de notre dernier plan d'entreprise. La progression vers la fourchette cible est plus lente que prévu en raison de la croissance annuelle des dépôts assurés qui dépasse nos prévisions (4 pour 100 au lieu de 3) et de la baisse du rendement du portefeuille de placement de la Société.

Graphique 5 : Progression du financement *ex ante*

Délai prévu pour atteindre la cible (les taux de prime restent les mêmes)

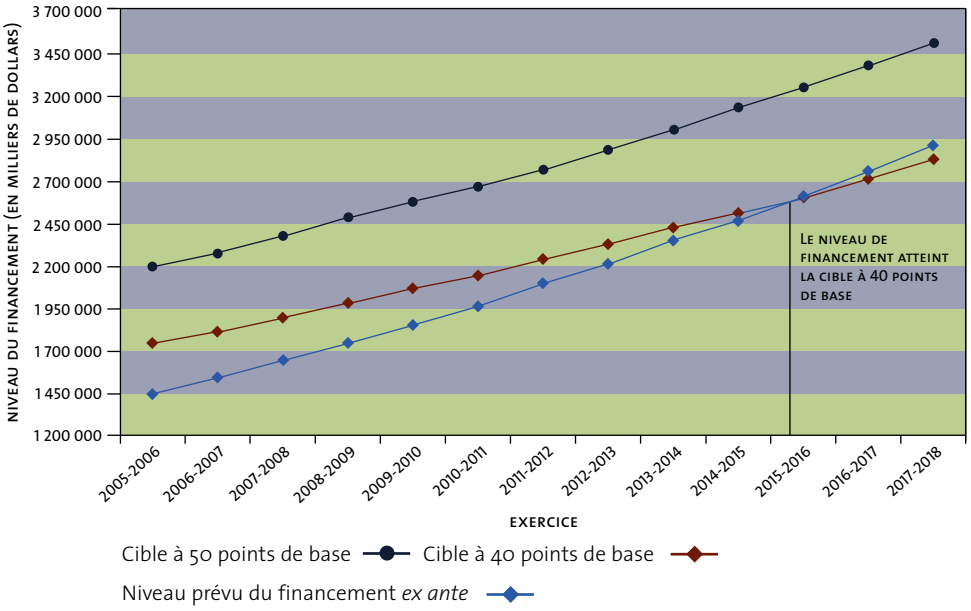

BUDGET D'EXPLOITATION – 2008-2009

Le tableau 6 donne les points saillants du budget d'exploitation de la SADC.

Tableau 6 : Budget d'exploitation
(en millions de dollars)

	2007 Réel	2008 Plan	2008 Prévisions	2009 Budget
Revenus				
Primes	74,8	67,5	67,8	70,5
Intérêts créditeurs	56,4	62,7	65,1	64,9
	131,2	130,2	132,9	135,4
Frais d'exploitation				
Traitements et autres frais de personnel	11,2	11,5	11,4	12,4
Frais d'inspection, juridiques et autres	2,1	2,7	3,4	3,9
Locaux	2,5	2,4	2,4	2,5
Sensibilisation du public	2,7	2,7	2,7	2,7
Frais généraux	2,9	3,4	3,2	3,4
Traitement des données	1,0	1,4	1,3	1,3
Total des frais d'exploitation	22,4	24,1	24,4	26,2
Moins recouvrement des coûts (ACFC, BSIF)[a]	(0,9)	(0,7)	(0,6)	(0,9)
Frais d'exploitation nets	21,5	23,4	23,8	25,3
Recouvrement de sommes radiées	(6,0)	(13,0)	(13,8)	–
	15,5	10,4	10,0	25,3
Redressement des provisions	(0,7)	–	–	–
	14,8	10,4	10,0	25,3
Bénéfice net avant charge d'impôts	116,4	119,8	122,9	110,1
Charge d'impôts	11,3	12,7	13,6	13,3
Bénéfice net	105,1	107,1	109,3	96,8

[a] La SADC fournit des services de centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), selon le principe du recouvrement des coûts. En outre, l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec contribue normalement à la campagne de sensibilisation du public de la SADC. Ces coûts sont inclus dans les catédories de frais d'exploitation pertinentes.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS – 2008-2009

Le budget des investissements pour 2008-2009 est de 750 000 dollars, comme l'indique le tableau 7.

Tableau 7 : Analyse des budgets des investissements pour les exercices se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007 Chiffres réels	2008 Plan	2008 Prévisions	2009 Plan
Mobilier et équipement	98	100	53	100
Matériel informatique	397	600	374	650
Total	495	700	427	750

Le budget des investissements sert principalement à tenir à jour le matériel informatique selon le cycle dicté par le plan stratégique des SI – cycle conforme aux pratiques courantes du secteur.

QUESTIONS D'ORDRE COMPTABLE

Les états financiers de la SADC ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la SADC est intervenue.

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a adopté deux normes comptables qui sont entrées en vigueur à la SADC lors de l'exercice 2007-2008. Comme il est indiqué précédemment, la SADC présume que la valeur du marché de ses titres négociables correspond à la valeur comptable de ces derniers et, en conséquence, le poste « Autres éléments du résultat étendu » ne se reflète pas dans les prévisions du présent plan.

Les deux nouvelles normes sont les suivantes :

- ***Manuel de l'ICCA*, chapitre 3855 : Instruments financiers, comptabilisation et évaluation** – Cette norme définit les critères de comptabilisation, de décomptabilisation, d'évaluation et de classification des instruments financiers. La SADC doit classer ses actifs financiers dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes : « détenus à des fins de transaction », « disponibles à la vente », « prêts et créances ». Le traitement comptable de ces instruments dépend de leur classification. La SADC a choisi d'inscrire ses titres négociables dans la catégorie « disponibles à la vente » et sera donc tenue, pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, de comptabiliser ces titres à la valeur du marché.

- ***Manuel de l'ICCA*, chapitre 1530 : Résultat étendu** – Ce chapitre fait état de l'exigence de présenter certains gains et certaines pertes, qui feraient normalement partie du bénéfice net, dans un état financier distinct jusqu'à ce qu'ils puissent être constatés dans le bénéfice net (plus-values et moins-values latentes sur des actifs financiers par exemple). La Société devra, pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, présenter un nouvel état financier intitulé « Résultat étendu » pour constater de tels montants. Les plus-values et les moins-values latentes sur les actifs disponibles à la vente seront temporairement inscrites au poste « Autres éléments du résultat étendu », jusqu'à leur réalisation.

À l'avenir, le Conseil des normes comptables a confirmé que, dans le cas des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, ce qui est le cas de la SADC, le passage des principes comptables généralement reconnus aux Normes internationales d'information financière devra s'opérer dès les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

PLAN D'EMPRUNT

La SADC n'avait aucune dette au 31 décembre 2007, et elle ne prévoit pas effectuer d'emprunts au cours de la période de planification.

Conformément à ses politiques en matière de gestion des risques financiers, la SADC doit veiller à ce que ses obligations soient compensées, selon certains paramètres, par son encaisse et ses placements à court terme venant à échéance, et par le revenu en primes et les recouvrements de réclamations qu'elle attend. L'unité de gestion des risques est chargée de répertorier, de mesurer et de surveiller les risques financiers auxquels s'expose la SADC, et d'en rendre compte au directeur financier, de manière conforme aux politiques de gestion des risques financiers approuvées par le conseil d'administration de la Société. Le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Société communique par ailleurs au directeur financier des conseils et de l'information sur les exigences en matière de financement, de placements et de gestion des risques.

Le paragraphe 10.1(1) de la Loi sur la SADC permet au ministre des Finances de consentir des prêts à la SADC à même le Trésor, à la demande de celle-ci, et d'en fixer les conditions. La Loi sur la SADC permet également à la Société d'emprunter à d'autres sources qu'au Trésor. Le total des capitaux empruntés, toutes sources confondues, ne doit pas dépasser six milliards de dollars ou tout montant supérieur autorisé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits. La Loi permet aussi au ministre d'imposer à la SADC des droits pour le renforcement de son crédit lorsque cette dernière contracte des emprunts.

La SADC peut par ailleurs emprunter, en cas de besoin, en émettant du papier commercial et des titres de créance à moyen terme, au pays et à l'étranger. Si cela était nécessaire, le programme d'emprunt serait rajusté en fonction des besoins d'emprunt de la Société durant la période. Toutefois, aucun emprunt n'est prévu pendant la période de planification. La Société a conçu un aide-mémoire qui sert à gérer ce programme. Toute émission de titres de créance dans le cadre du programme d'emprunt doit toutefois être approuvée par le conseil d'administration ainsi que par le ministre des Finances.

Si elle a besoin de liquidités dans le cadre d'une intervention, la SADC recourt d'abord à une stratégie lui permettant d'utiliser son portefeuille de titres comme première source de liquidités. Cette stratégie oblige la SADC à se constituer un portefeuille très liquide et à faible risque.

La SADC a établi une entente avec son banquier sur l'établissement d'une marge de crédit de 10 millions de dollars. Cette marge n'est pas soumise aux droits de renforcement de crédit qui s'appliquent aux autres emprunts de la Société. La SADC ne prévoit pas faire appel à cette marge de crédit au cours de la période de planification.

BESOINS EN EFFECTIFS

En 2005-2006, la Société a réduit son nombre global d'années-personnes parce que ses activités ont changé après le dépôt du budget fédéral 2005. Cette réduction résulte principalement de l'abrogation des Normes de la SADC et de la suppression de responsabilités liées à l'adhésion des institutions fédérales. Les économies découlant de cette réduction continueront de se répercuter sur l'ensemble de la période de planification. Le graphique 8 donne les effectifs de la SADC de 1999-2000 à aujourd'hui, ainsi que les effectifs prévus pour 2008-2009.

Graphique 8 : Effectifs – 1999-2000 à 2008-2009

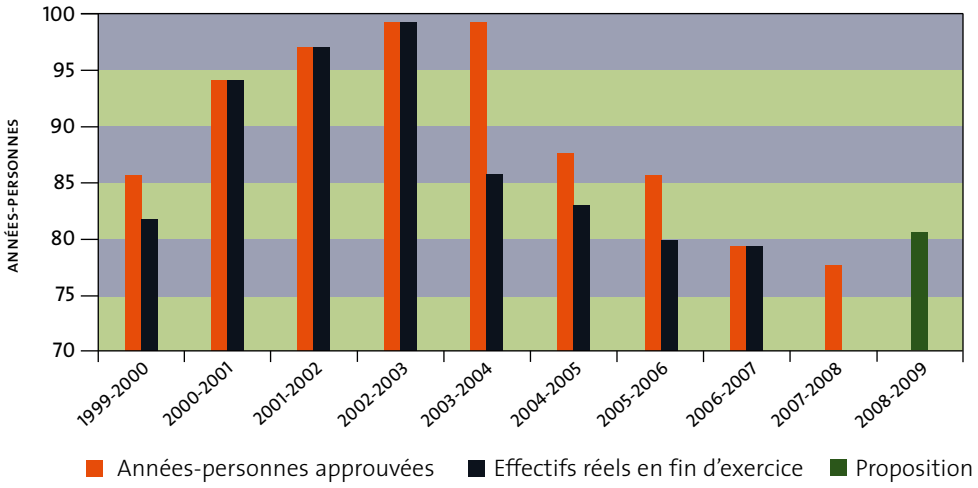

Le tableau 9 résume les besoins en effectifs pour la période de planification. Il reflète les années-personnes supplémentaires requises pour mener à bien le projet de renforcement de la capacité de remboursement des dépôts assurés (voir page 15). Mis à part cette augmentation particulière, le nombre d'années-personnes demeurera relativement constant durant la période de planification.

Tableau 9 : Besoins en effectifs – 2007-2008 à 2012-2013

	2007-2008 Plan	2008-2009 à 2012-2013 (Proposition)
Finances et Administration	31	32
Assurance et Évaluation des risques	25	27
Affaires générales	18	19
Direction	4	3
ACFC[a]	4	4
BSIF[a]	1	1
Total partiel	83	86
Moins : Affectations à l'ACFC et au BSIF	(5)	(5)
Total	**78**	**81**

[a] La SADC met à la disposition de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) des services de centre d'appels selon le principe du recouvrement des coûts. Pour prodiguer ces services, la SADC affecte du personnel équivalant à cinq années-personnes, dont elle récupère les coûts auprès de l'ACFC et du BSIF.

La SADC réalise ses activités avec le concours d'un noyau d'employés spécialisés, qu'elle augmente au besoin lorsqu'elle doit relever des défis particuliers, en mobilisant des effectifs supplémentaires. Ces effectifs peuvent être engagés directement par la SADC ou indirectement par les liquidateurs ou les syndics, ou dans le cadre d'ententes de sauvegarde ou de réduction progressive des opérations d'une institution membre. Ces mécanismes peuvent prévoir l'embauche d'employés additionnels, de personnel à contrat, de consultants, de spécialistes en insolvabilité, d'experts juridiques et d'autres fournisseurs de services.

RÉSULTATS FINANCIERS ANTÉRIEURS – POINTS SAILLANTS DE 2007-2008 À 2011-2012

Le plan d'entreprise 2007-2008 à 2011-2012 établit trois stratégies d'entreprise à l'appui des objectifs commerciaux de la SADC, à la lumière du contexte et des risques d'exploitation. Ces stratégies sont :

- Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention
- Sensibilisation des déposants
- Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces

Le rendement courant de la Société par rapport à ces stratégies d'entreprise est résumé dans la Fiche de rendement des pages suivantes.

La Fiche de rendement indique que les résultats s'alignent sur la plupart des indicateurs de rendement clés. La SADC s'attend à atteindre la majorité de ses grandes cibles pour 2007-2008. Sur les 18 indicateurs de rendement qu'elle a fixés, trois seulement ne correspondent pas tout à fait aux résultats escomptés, soit :

- Les modifications de forme visant le barème de primes différentielles pour l'exercice comptable des primes 2009 ne nécessitent pas de consultations étendues. Toutefois, la SADC doit disposer d'une ou de deux années de données relatives à Bâle II pour pouvoir mener des consultations efficaces sur de possibles modifications du barème de primes différentielles. Selon le calendrier révisé, les consultations doivent être terminées et les modifications apportées au barème d'ici à l'exercice comptable des primes 2010.

- La formation concernant une méthode d'examen spécial et le modèle d'évaluation a été repoussée en raison d'autres priorités confiées aux gestionnaires des risques. À ce stade, nous prévoyons un délai de trois mois dans la réalisation de cette stratégie de soutien.

- À la demande du conseil d'administration, de plus amples recherches sont menées à l'égard des publics cibles et de la prestation de services. On prévoit donc que la nouvelle stratégie de sensibilisation du public à long terme sera prête trois mois plus tard que prévu, soit en juin 2008.

FICHE DE RENDEMENT – 2007-2008 À 2011-2012

Mandat de la SADC : fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société

STRATÉGIES D'ENTREPRISE	PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN PRÉVUES	INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS
Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention La SADC doit demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres et être en mesure de les prévoir, d'y réagir, et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. La Société consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales d'assurance, de surveillance des risques, d'intervention et de règlement des faillites.	**Assurance**	
	• Modification du barème de primes différentielles pour tenir compte de l'incidence du nouvel accord de Bâle et des nouvelles règles comptables	• La première étape de consultation des institutions membres débutera au plus tard le 31 mars 2008, afin que les modifications pertinentes soient apportées au barème de primes différentielles au cours de la période de planification. ▼
	• Réévaluation de l'assiette de calcul des primes	• Mener à bien la première étape de consultation des institutions membres et recommander au conseil d'administration une orientation future ▲
	Surveillance des risques	
	• Mise à niveau de l'entrepôt de données pour tirer profit des progrès technologiques et nous adapter aux changements apportés aux rapports financiers réglementaires	• Mises à niveau et essais des systèmes d'entreposage des données effectués avant le 31 mars 2008 ▲
	• Amélioration du système servant à la surveillance des institutions membres	• D'ici à mars 2008, des améliorations visant à établir des profils d'évaluation des risques plus actuels et plus efficaces pour les institutions membres auront été élaborées, testées et mises en application ▲
	Intervention et règlement de faillites	
	• Formation relative à la méthode d'examen spécial et au modèle d'évaluation	• Tous les gestionnaires des risques devront avoir suivi une formation sur ces deux outils d'intervention avant le 31 mars 2008. ▼
	• Évaluation de notre capacité à apporter des solutions autres qu'un remboursement et documentation des solutions optimales pour chaque groupe affinitaire d'institutions membres	• Mise au point, d'ici au 31 mars 2008, d'une « boîte à outils » regroupant des solutions autres que le remboursement des dépôts assurés ainsi que de la documentation pertinente ▲
	• Mise à niveau de l'application ROADMAP de manière à ce qu'elle puisse faciliter le remboursement des déposants d'institutions membres de plus grande taille	• Mise à niveau et tests terminés avant le 31 mars 2008 ▲
	• Simulations annuelles	• Procéder à des simulations complètes et partielles d'ici au 31 mars 2008. La réussite de chaque simulation sera évaluée par un tiers qualifié et indépendant. ▲

LÉGENDE : ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

FICHE DE RENDEMENT – 2007-2008 À 2011-2012

Mandat de la SADC : fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société

STRATÉGIES D'ENTREPRISE	PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN PRÉVUES	INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS
Sensibilisation des déposants La SADC doit s'efforcer de mieux faire connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites. Dans le cadre de notre stratégie ciblée et à long terme, nous mènerons des campagnes de sensibilisation du public mettant à profit nos démarches antérieures et nous continuerons de mettre l'accent sur le nouveau plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars.	• Mise en œuvre du troisième et dernier volet de la stratégie et du plan triennaux de sensibilisation du public • Enquêtes sur les publics cibles et élaboration d'une nouvelle stratégie et d'un nouveau plan de sensibilisation du public à long terme	• Niveau de sensibilisation à la SADC > 50 pour 100 et niveau de sensibilisation au plafond de l'assurance-dépôts de 100 000 dollars > 25 pour 100 ▲ • Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie et d'un nouveau plan de sensibilisation du public à long terme au cours de la période de planification ▼
Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces Pour conserver la confiance du public, la SADC doit faire la preuve qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, elle doit prendre des mesures pour gérer ses risques importants, assurer une gouvernance exemplaire et collaborer activement avec tous ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les membres du Parlement, les organismes de réglementation, les autorités de surveillance des institutions financières ainsi que les autres assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.	**Évaluation des risques d'entreprise**	
	• Poursuite des évaluations annuelles des risques d'entreprise importants, examen des politiques de la Société en matière de risques et production, à l'intention des principaux intéressés, d'un rapport annuel sur la gestion des risques d'entreprise importants	• Les risques importants sont évalués chaque année ; les activités de gestion des risques sont mises en œuvre en temps opportun de sorte que les risques demeurent dans des limites acceptables. ▲
	Respect de la réglementation, des lois et d'autres exigences, et surveillance des meilleures pratiques en matière de gouvernance	
	• Mise en œuvre d'un processus global servant à répertorier, à évaluer et à surveiller la conformité de la SADC aux lois, règlements, lignes directrices et autres exigences qui la régissent, ainsi qu'à produire un rapport annuel à ce sujet, à l'intention du conseil d'administration de la Société	• Mise en œuvre d'un processus global d'évaluation de la conformité et d'un mécanisme de production de rapports d'ici au 31 mars 2008 ▲
	• Les recommandations comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à l'égard des instruments financiers et du résultat étendu entreront en vigueur avant la fin de l'exercice 2007-2008 de la SADC. On procédera à une analyse exhaustive pour s'assurer que la SADC applique des principes comptables adéquats et que ses systèmes permettent de saisir toutes les données nécessaires.	• La SADC donnera suite aux recommandations de l'ICCA en ce qui a trait aux instruments financiers et au résultat étendu, et ses états financiers 2007-2008 s'y conformeront. ▲ • Les états financiers 2007-2008 de la Société obtiendront une opinion sans réserve du vérificateur. ▲
	• Mise en œuvre de toute mesure du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), en matière de gouvernance concernant les sociétés d'État, qui s'applique à la SADC et qui n'a pas encore été instaurée	• Mise en œuvre en temps opportun des directives relatives aux mesures de gouvernance du SCT à l'intention des sociétés d'État, dans la mesure où elles s'appliquent à la SADC ▲

LÉGENDE : ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

4

FICHE DE RENDEMENT – 2007-2008 À 2011-2012

Mandat de la SADC : fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société

STRATÉGIES D'ENTREPRISE	PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN PRÉVUES	INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS
Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces Pour conserver la confiance du public, la SADC doit faire la preuve qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, elle doit prendre des mesures pour gérer ses risques importants, assurer une gouvernance exemplaire et collaborer activement avec tous ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les membres du Parlement, les organismes de réglementation, les autorités de surveillance des institutions financières ainsi que les autres assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.	**Soutien de notre personnel**	
	• Mesures périodiques de la satisfaction du personnel pour nous assurer que rien ne s'oppose à la productivité et à la motivation de nos employés	• À la fin de la période de planification, la Société aura mené un sondage sur la satisfaction du personnel, elle en aura analysé les résultats et y aura donné suite. ▲
	• Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie et du plan des Ressources humaines (RH)	• Activités prévues dans la stratégie et le plan des RH mises en œuvre selon les échéances fixées dans ces textes ▲
	Améliorations à l'infrastructure et au fonctionnement des systèmes informatiques	
	• Poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique des systèmes informatiques (SI)	• Activités du plan des SI mises en œuvre selon les échéances fixées dans ce plan ▲

LÉGENDE : ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

RÉSULTATS FINANCIERS ANTÉRIEURS – POINTS SAILLANTS DE 2006-2007 ET 2007-2008

Le bilan consolidé et l'état des résultats et des bénéfices non répartis consolidés, qui donnent la progression des plans de 2006-2007 et de 2007-2008, sont présentés aux tableaux 10 et 11 qui suivent. Ces états financiers indiquent également les résultats financiers de 2006-2007 par rapport au plan approuvé respectivement pour les mêmes périodes, et les prévisions pour 2007-2008 par rapport au plan.

Le 1er avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC-15 – Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui exige que les résultats d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables, soient intégrés à ceux de la SADC. La consolidation d'ACC dans les états financiers 2007 de la SADC entraîne une augmentation de l'actif de 1,5 million de dollars et du passif de 24 000 dollars, ainsi qu'une hausse des revenus de 569 000 dollars et des dépenses de 283 000 dollars. De ce fait, les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1,5 million de dollars.

Tableau 10 : Bilan consolidé
Progression des plans de 2006-2007 et 2007-2008
au 31 mars
(en millions de dollars)

	2007 Plan	2007 Réel	2008 Plan	2008 Prévu
Actif				
Encaisse et placements	1 558	1 556	1 666	1 665
Débiteurs	1	–	1	–
	1 559	1 556	1 667	1 665
Immobilisations	2	2	2	2
Réclamations à recouvrer	–	1	–	–
	2	3	2	2
Actif d'impôts futurs	2	2	1	1
	1 563	1 561	1 670	1 668
Passif				
Créditeurs et charges à payer	8	3	5	5
Impôt sur le bénéfice à payer	10	8	12	4
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	650	600	600	600
	668	611	617	609
Bénéfices non répartis	895	950	1 053	1 059
	1 563	1 561	1 670	1 668

4

Tableau 11 : État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis
Progression des plans de 2006-2007 et 2007-2008
pour les exercices se terminant le 31 mars
(en millions de dollars)

	2007 Plan	2007 Réel	2008 Plan	2008 Prévu
Revenus				
Primes	67	75	67	68
Intérêts sur encaisse et placements	53	56	63	65
Produits divers	–	1	–	–
	120	132	130	133
Dépenses				
Redressement de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	–	(1)	–	–
Recouvrement de sommes radiées	(16)	(6)	(13)	(14)
Frais d'exploitation nets	23	22	23	24
	7	15	10	10
Bénéfice net avant charge d'impôts	113	117	120	123
Charge d'impôts	10	11	13	14
Bénéfice net	103	106	107	109
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice	792	844	946	950
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	895	950	1 053	1 059

Commentaires : résultats de 2006-2007 par rapport au plan

- Le **bénéfice net** s'est élevé à 106 millions de dollars au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007, soit 3 millions de dollars de plus que prévu. Cet écart positif s'explique essentiellement par des revenus plus élevés que prévu, que compensent des recouvrements de sommes radiées inférieurs aux prévisions.

- Le **revenu en primes**, de 75 millions de dollars, a été de 8 millions de dollars supérieur aux prévisions. Cet écart provient du volume plus élevé que prévu des dépôts assurés, qui a donné lieu à un revenu en primes plus important.

- Les **intérêts sur encaisse et placements**, de 56 millions de dollars, ont été de 3 millions de dollars supérieurs aux prévisions. Cet écart s'explique par des rendements de placement supérieurs aux prévisions.

- Les **recouvrements de sommes radiées** ont été de 10 millions de dollars inférieurs aux prévisions en raison de retards dans les recouvrements attendus de certains dossiers de liquidation.

- Les **frais d'exploitation nets** ont été de 1 million de dollars inférieurs aux prévisions, du fait de dépenses moins élevées que prévu à l'égard des honoraires, des frais généraux et du traitement des données.

- À la fin de l'exercice 2006-2007, la **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** était de 600 millions de dollars, soit 50 millions de dollars de moins que prévu dans le plan, comme l'explique le point suivant.

- Les **bénéfices non répartis** ont été de 55 millions de dollars supérieurs aux prévisions. Cet écart provient essentiellement d'un solde d'ouverture des bénéfices non répartis plus élevé que prévu (59 millions de dollars de plus que les prévisions) en raison d'un redressement moins élevé que prévu de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts en 2005-2006. Il était alors prévu que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'élèverait à 650 millions de dollars. La provision réelle a atteint 600 millions de dollars.

Commentaires : prévisions pour 2007-2008 par rapport au plan

- Le **bénéfice net** devrait atteindre 109 millions de dollars, soit 2 millions de plus que prévu, en raison de primes et d'intérêts créditeurs supérieurs aux prévisions, ainsi que de recouvrements de sommes radiées plus élevés également, que compensent en partie des frais d'exploitation plus élevés que prévu et une augmentation des impôts.

- Le **revenu en primes** devrait dépasser de 1 million de dollars le montant indiqué dans le plan, en raison d'une augmentation plus élevée que prévu du volume des dépôts assurés.

- Les **intérêts sur encaisse et placements** devraient dépasser de 2 millions de dollars les chiffres du plan. Cet écart s'explique par les taux d'intérêt plus élevés, dans l'ensemble, et par l'accroissement plus marqué que prévu du portefeuille de placement, en raison du revenu en primes supérieur aux prévisions.

- Les **frais d'exploitation nets** comprennent les dépenses non planifiées approuvées par le conseil d'administration à l'égard du projet de renforcement de la capacité de rembourser les dépôts assurés. En raison de ces dépenses non planifiées, les frais d'exploitation nets devraient dépasser de 1 million de dollars les prévisions du plan.

- La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait demeurer de 600 millions de dollars.

SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

NOTRE MANDAT

La SADC a pour mandat de fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et d'encourager la stabilité du système financier du Canada, le tout à l'avantage des personnes qui confient des dépôts assurables aux institutions membres de la SADC et de manière à minimiser les risques de perte pour la Société.

VALEURS DE LA SADC

- Excellence et professionnalisme
- Intégrité et loyauté
- Communication et travail d'équipe
- Respect et équité

Le personnel de la SADC défend ces valeurs et s'emploie constamment à respecter les normes professionnelles et éthiques les plus élevées dans tous les aspects de son travail.

RENSEIGNEMENTS UTILES SUR LA SADC

Vous pouvez nous joindre par téléphone, courriel ou télécopieur, ou encore par la poste. Nous nous sommes engagés à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts et à les renseigner sur la nature du travail de la SADC.

Siège social
Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Bureau de Toronto
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

Service d'information sans frais :
1-800-461-SADC (7232)
Télécopieur : 613-996-6095
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca

FSC
Sources Mixtes
Produit issu de forêts bien gérées, de sources maîtrisées et de bois ou fibres recyclés
Cert no. SW-COC-1506
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council